

Présentation du dispositif
« Avis de tournées »

AVIS DE TOURNÉES

DISPOSITIF D'AIDE À LA DIFFUSION INTERRÉGIONALE

Aide financière aux lieux d'accueil d'une tournée comprenant :

- au moins cinq représentations ;
- dans au moins deux des trois régions ;
- et réunissant au moins trois structures de programmation en-dehors de la région d'origine de l'équipe.

Pour la danse et la musique la tournée peut concerner le répertoire d'une même équipe artistique, alors que pour les autres disciplines, il s'agit d'un même spectacle.

OBJECTIFS

- **accroître/amplifier la diffusion** de spectacles portés par des équipes artistiques professionnelles implantées en **Bretagne, Normandie et Pays de la Loire** ;
- **prolonger la durée d'exploitation** de leurs spectacles et augmenter leur visibilité régionale et nationale ;
- **favoriser le rapprochement et la mise en réseau des structures de programmation** des trois régions ;
- encourager les lieux dans leur **prise de risque artistique et financière**.

Les dossiers sont examinés par une **commission interrégionale d'attribution des aides**, constituée de personnalités qualifiées du secteur, membres des comités et commissions des agences et régions partenaires.

CHIFFRES CLÉS 2017-2018

80 900 € d'aides accordées / 41 lieux aidés / 8 équipes artistiques
11 spectacles (danse : 5 / théâtre : 3 / musique : 2 / cirque : 1)

Pays de la Loire

4 compagnies pour **5** spectacles dans **5** lieux Pays de la Loire, **6** lieux de Bretagne et **9** lieux de Normandie.

Bretagne

1 compagnie pour **1** spectacle dans **3** lieux Pays de la Loire, **6** lieux de Bretagne et **1** lieu de Normandie

Normandie

3 compagnies pour **5** spectacles dans **4** lieux Pays de la Loire, **6** lieux de Bretagne et **7** lieux de Normandie

SAISON 2017-2018

8 ÉQUIPES SOUTENUES

Compagnie Loba
Compagnie Chute Libre
Association Amarillis
Compagnie Les Maladroits

Galapiat Cirque
La Bazooka
La Part des anges
PJPP

41 LIEUX AIDÉS

Association Lillico, Rennes
Comédie de Caen - CDN de Normandie
CDN de Normandie Rouen
Centre Culturel Athena, Auray
Centre Culturel Jacques Duhamel, Vitré
Cirque-Théâtre d'Elbeuf
Communauté de Communes de l'Ernée (La 3^e Saison de l'Ernée)
Espace culturel de la Pointe de Caux, Gonfreville l'Orcher
Festival Pays d'Auge
Golfe du Morbihan Vannes agglomération / L'Hermine
Le Canal, Redon
Le Cargo, Segré
Le Carré Magique, Lannion
Le Grand Pré, Langueux
Le Kiosque, Mayenne
Le Quartz - Scène nationale de Brest
Le Quatrain, Haute-Goulaine
Le Strapontin, Pont Scorff
Le Tangram, Evreux
Le Théâtre de Saint Nazaire

Le Triangle - Cité de la danse, Rennes
Le Trident, Scène Nationale de Cherbourg-Octeville
L'Eclat, Pont Audemer
Les Quinconces-L'espal, Le Mans
Maison du Théâtre, Brest
Onyx La Carrière - Scène conventionnée danse, Saint-Herblain
Quai des Arts, Argentan
Scènes de Pays dans Les Mauges, Beaupréau-en-Mauges
Scènes du Golfe, Vannes
Théâtre Charles Dullin, Grand-Quevilly
Théâtre de l'Arsenal, Val-de-Reuil
Théâtre de Saint-Lô
Théâtre du Champ au Roy, Guingamp
Théâtre La Renaissance, Mondeville
Théâtre Le Passage, Fécamp
Théâtre Municipal de Coutances
Très Tôt Théâtre, Quimper
Université de Rouen
Le TRIO...S / Ville de Inzinzac-Lochrist
Ville de la Chapelle-sur-Erdre
Ville des Sables d'Olonne

DISPOSITIONS TECHNIQUES

PRINCIPES DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est fléchée sur tout ou partie des frais d'approche du spectacle : transports (personnes + décor) et hôtel.

ÉLIGIBILITÉ

LES PROJETS ARTISTIQUES ÉLIGIBLES

Ils peuvent être de toutes natures esthétiques appartenant aux arts de la scène, de la piste, de la rue. Les projets musicaux relèveront des répertoires de la musique classique, ancienne et contemporaine, ou devront affirmer une singularité propre, par leur format ou leur contenu.

Ils sont créés et visibles, ou sur le point d'être créés. Les préachats sont donc éligibles et les spectacles présentés lors de la manifestation interrégionale *Avis de grand frais !* bénéficient d'une éligibilité automatique dans le cadre d'*Avis de tournées*, dans la saison qui suit la manifestation.

LE PRINCIPE DE TOURNÉE

Rendent les lieux éligibles à une aide à la diffusion, les tournées comprenant :

- au moins cinq représentations ;
- dans au moins deux des trois régions ;
- et réunissant au moins trois structures de programmation en-dehors de la région d'origine de l'équipe.

Pour la danse et la musique la tournée peut concerner le répertoire d'une même équipe artistique, alors que pour les autres disciplines, il s'agit d'un même spectacle.

LE TYPE DE REPRÉSENTATIONS ÉLIGIBLES

Seules sont aidées financièrement les représentations « tout public » faisant l'objet d'un contrat de cession et d'une billetterie (à l'exception des spectacles des arts de la rue)

LES STRUCTURES DE PROGRAMMATION ÉLIGIBLES

Toute structure de programmation de Bretagne, Normandie ou Pays de la Loire.

- Les Centres dramatiques nationaux, les Pôles cirque, les Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public et les Scènes nationales ne sont éligibles qu'à compter de la deuxième représentation tout public. Pour autant, elles rendent éligibles les tournées qui réunissent le nombre de représentations et de partenaires requis.
- Les coproducteurs ne sont éligibles qu'à partir de la deuxième représentation. Ils peuvent exceptionnellement l'être dès la première représentation s'ils ne sont pas missionnés ou soutenus pour faire de la coproduction.
- Les lieux chefs de file dans le cadre d'*Avis de tournées* font l'objet d'une attention particulière de la commission.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Pour les structures de programmation : leur capacité à piloter une tournée de représentations ; leur inscription dans les réseaux professionnels (participation à des journées professionnelles de repérage, réseaux professionnels d'échanges artistiques et autres focus présentant la création régionale ; la cohérence des tournées proposées dans l'espace et le temps.

Pour les spectacles proposés en tournée : la qualité artistique des spectacles ; la structuration et le stade de développement de l'équipe artistique ; le contexte de la diffusion.

Pour les préachats : la qualité avérée du travail déjà connu de l'équipe et l'intérêt de l'œuvre, l'enjeu qu'elle recouvre dans le parcours de développement de l'équipe ; la viabilité du projet : qualité de la production, les appuis d'autres lieux, les soutiens institutionnels ; le soutien par un réseau.

La priorité sera donnée aux structures qui n'ont pas de label ni d'accompagnement financier des régions. L'enveloppe de financement disponible sera répartie entre les lieux, en tenant compte de leurs besoins et au regard de leurs missions (production notamment) et capacités financières.

CONSTITUTION ET TRAITEMENT DES DEMANDES

- Plusieurs structures de programmation se concertent pour accueillir un (ou plusieurs) projet(s) d'une même équipe artistique.
- Une des structures de programmation se constitue « cheffe de file ». Elle rassemble les éléments artistiques. Elle établit la liste des structures partenaires, le nombre de représentations par partenaire. Elle s'assure que chaque structure partenaire transmet son formulaire de demande d'aide financière.
La date de dépôt des dossiers est impérative. Une demande déposée hors délai ne sera pas examinée.
Aucune structure s'agrégeant ultérieurement à un projet de tournée déjà examiné par la commission ne pourra bénéficier de ce dispositif.
- Spectacle vivant en Bretagne et l'ODIA Normandie instruisent les dossiers et les soumettent à une commission interrégionale d'attribution d'aides financières associant des professionnels des trois régions.
- L'aide est versée ultérieurement par Spectacle vivant en Bretagne ou l'ODIA Normandie, sur présentation des budgets réalisés. L'aide peut être minorée, au prorata de la différence entre les dépenses prévisionnelles et les dépenses réalisées.

PROCHAINE COMMISSION INTERRÉGIONALE MARDI 22 MAI 2018
DÉPÔT DES DOSSIERS AVANT LE 6 AVRIL 2018

AVIS DE GRAND FRAIS ! TEMPS FORT DE VISIBILITÉ POUR LES ÉQUIPES ARTISTIQUES

Plateforme de présentation du travail d'équipes artistiques de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire.

CRITÈRES

- équipes artistiques implantées en région ;
- équipes artistiques dont le travail présente une qualité et un intérêt artistique reconnu sur son territoire par les réseaux professionnels de programmation culturelle ;
- équipes artistiques suffisamment structurées ou accompagnées leur permettant d'optimiser leur passage à *Avis de grand frais !* ;
- le spectacle doit déjà avoir été créé, et convaincu plusieurs professionnel.le.s.

Un **comité de programmation interrégional** associant les lieux et les partenaires institutionnels élabore la programmation finale à partir des pré-sélections régionales.

ÉDITION 2016

- 3 jours
- 3 régions
- 20 équipes artistiques parrainées par des lieux de diffusion
- 15 spectacles
- 150 responsables de programmation présents à Caen pour l'événement

PROCHAINE ÉDITION EN 2018

Une nouvelle édition interrégionale d'*Avis de grand frais !* est en préfiguration pour l'automne 2018 : les projets sélectionnés sont repérés et relayés par les professionnel.le.s des trois régions, gardez l'œil ouvert !

VISUEL DE LA PREMIÈRE ÉDITION INTERRÉGIONALE D'AVIS DE GRAND FRAIS ! EN 2016

18 - 20 octobre 2016
3 jours - 15 spectacles
à Caen

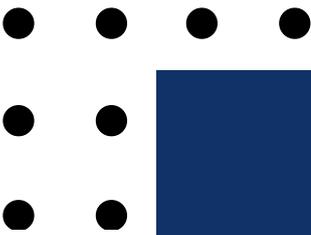
AVIS DE GRAND FRAIS !

Rendez-vous artistique professionnel
Normandie - Bretagne - Pays de la Loire

Association Perspective Nevski*
Les Maladroits
Collectif Lumière d'Août
Compagnie Akté
Collectif Label Brut
Compagnie Catherine Diverrès
Kaplan / Compagnie Amala Dianor
Le Groupe Vertigo
La Boutique Obscure
Compagnie Nathalie Béasse
Louma
La Grange aux Belles
shifts - art in movement
Théâtre des Furies
Les Échappés Vifs
Collectif Les Becs Verseurs
D.A.D.R. Cie
Le Chat Foïn
PJPP
Théâtre d'Air

avisdegrandfrais.normandie.fr





CONTACTS

ODIA NORMANDIE

Caroline Lozé, directrice et conseillère danse et cirque
02 35 70 05 30
cloze@odianormandie.fr

SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE

Pierre-Yves Charlois, directeur adjoint et conseiller
artistique
02 99 37 57 74
py.charlois@svbretagne.fr

PAYS DE LA LOIRE

Emilie Taghersout, cheffe de projet spectacle vivant,
emploi-formation, économie
02 28 20 51 27
emilie.taghersout@paysdelaloire.fr

